La Minerve

Le Minervois

Bulletin municipal FÉVRIER 2023

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0
Téléphone : **819 681-3380** • Télécopieur : **819 274-2031**
www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : **info@municipalite.laminerve.qc.ca**
HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

voir la publicatioon détaillée à la page 7

voir la publication détaillée
à la page 8

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Veuillez prendre note qu'une assemblée de consultation publique se tiendra au centre communautaire, le vendredi **24 février** prochain, à **13 h**, au centre communautaire, relativement au projet de règlement numéro 2023-719 relatif à la démolition d'immeubles.

COMPTES DE TAXES 2023

Prenez note que les comptes de taxes municipales 2023 ont récemment été postés et qu'il sera possible à nouveau cette année, de les acquitter en 4 versements (24 mars, 28 juin, 31 août et 31 octobre 2023).

Nous avons profité de cet envoi postal pour vous acheminer également un calendrier des collectes pour les matières résiduelles ainsi qu'un dépliant informatif sur les services municipaux et le budget.

DÎNERS COMMUNAUTAIRES

Notez que les dîners communautaires, qui se tiennent le 3e mercredi du mois, sont ouverts tant aux citoyens de La Minerve que d'ailleurs!

SÉANCES DU CONSEIL

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire subséquente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Administration

Les membres du conseil municipal ont autorisé le versement, en janvier 2023, d'un montant de 500 $ au Club de scrabble « Mine de Rien » de La Minerve, afin de les soutenir dans le maintien de cette belle activité.

Les membres du conseil municipal ont autorisé, pour l'année 2023, une aide financière au Comité des citoyens et citoyennes du lac Castor, réparti comme suit : un montant de 1 000 $ en guise de compensation pour la tonte du gazon sur le terrain municipal situé en face du centre communautaire, et un montant de 3 000 $ en don afin de les aider à poursuivre leur mission d'entretien et de valorisation du centre communautaire La Chapelle.

Les membres du conseil municipal ont autorisé le versement d'une aide financière au Comptoir d'Entraide de Labelle, d'un montant de 4 000 $ pour l'année 2022-2023, afin de leur permettre d'offrir des denrées aux gens dans le besoin, dont notamment certains ménages de La Minerve.

Les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, se tiendront comme suit : le 16 janvier, le 6 février, le 6 mars, le 3 avril, le 1er mai, le 5 juin, le 3 juillet, le 7 août, le 5 septembre, le 2 octobre, le 6 novembre et le 4 décembre, à 19 h, au : 91, chemin des Fondateurs.

Les membres du conseil municipal ont autorisé le versement, en janvier 2023, d'une aide financière au montant de 500 $ aux Nostalgiques de La Minerve, afin de les soutenir dans l'organisation de la 22e édition de l'exposition de voitures antiques.

Une demande a été déposée auprès de l'Union des municipalités du Québec, afin de permettre à la Municipalité de bénéficier d'une aide financière dans le dossier légal l'opposant au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la section locale 3365.

Une demande d'appui pour le maintien du comptoir du comptoir SÉPAQ au bureau d'accueil touristique a été acheminée à toutes les municipalités de la MRC des Laurentides ainsi qu'à la députée madame Chantale Jeannotte.

Une aide financière de 150 $ a été accordée au Centre d'action bénévole Laurentides, afin de les soutenir dans leur positionnement pour le soutien à domicile des aînés de notre territoire.

Une entente de collaboration a également été conclue avec le Centre d'action bénévole Laurentides pour le service d'accompagnement et transport afin d'offrir gratuitement ce service pour les rendez-vous médicaux, aux aînés de La Minerve, et ainsi favoriser leur maintien à domicile.

Les membres du conseil municipal ont autorisé le versement d'une aide financière de 1 200 $ à l'Ombre-Elle, afin de les appuyer dans leur mission auprès des femmes avec ou sans enfant, qui sont victimes de violence conjugale.

Le Carrefour du capital humain a été mandaté pour accompagner la direction générale dans le processus d'embauche d'un directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Sécurité publique

Mesdames Lynn Manconi, Sarah Tremblay et Amélie Brisson, ont complété avec succès leur période de probation comme premier répondant. Félicitations et merci à vous trois!

Transports

Monsieur Robbie Falardeau a été embauché au poste de chauffeur temporaire, selon les besoins de la Municipalité.

L'achat de pneus pour 5 camions municipaux a été entériné, pour un montant de 14 656,17 $, plus les taxes applicables.

La politique pour les opérations de déneigement et sablage a été mise à jour et adoptée par le conseil municipal. Cette politique se retrouve sur notre site Internet, sous l'onglet « administration », section « politique ».

Le conseil municipal a autorisé l'achat d'une machine à pression, au montant de 6 400 $, plus les taxes applicables, et l'installation d'un treuil sur la déchiqueteuse, au montant de 12 400 $, plus les taxes applicables, et a convenu d'affecter le surplus accumulé pour financer ces achats.

Hygiène du milieu

La direction générale a été autorisée à signer un contrat de collecte personnalisée pour 2023, avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, pour la collecte de pellicules plastiques et styromousse, pour un montant n'excédant pas 5 000 $, plus les taxes applicables.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Le mandat de monsieur François Boyer, comme membre du comité consultatif en urbanisme, a été renouvelé pour une période d'un an.

La firme Fyto Inc. a été mandatée pour le dépôt de demandes de certificats d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre de la lutte au myriophylle à épis au lac Chapleau, au lac des Mauves et au lac à la Truite.

Loisirs et culture

Monsieur Alexandre Barnes a été mandaté pour effectuer les travaux suivants au sentier Tour du Village :

- Réalisation et construction d'une piste d'hébertisme, pour un montant n'excédant pas 63 000 $, plus les taxes applicables;
- Construction d'une plate-forme classe école, pour un montant n'excédant pas 11 000 $, plus les taxes applicables;
- Construction d'une passerelle, pour un montant n'excédant pas 16 000 $, plus les taxes applicables.

Un mandat a également été confié à « Les Entrepôts La Minerve Inc. », pour effectuer les travaux suivants au sentier Tour du Village :

- Construction de 2 toilettes sèches, pour un montant n'excédant pas 8 000 $, plus les taxes applicables;
- Construction de 8 bancs avec abri, pour un montant de 26 000 $, plus les taxes applicables.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022 À 19 H (BUDGET)

Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 ont été adoptées ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025. Tous les détails à ce sujet ayant été acheminés en même temps que le compte de taxes 2023.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 45

Il a été convenu d'affecter le surplus budgétaire d'un montant de 313 820 $, afin de couvrir les dépenses supplémentaires liées aux travaux effectués sur le chemin Pépin.

Un avis de motion ainsi que le projet de règlement numéro 716 pour la tarification du déneigement ont été déposés.

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

Administration

La firme « Godard, Bélisle, St-Jean & Associés » a été mandatée pour la perception des taxes municipales non payées pour l'année 2022 et les années antérieures, dont le solde est égal ou supérieur à 100 $.

Le contrat de service avec le Centre canin Le Refuge, pour le service de fourrière pour l'année 2023, a été renouvelé au coût de 1 650 $, plus les taxes applicables.

Les membres du conseil municipal ont autorisé le versement d'un montant de 1 000 $ à un salarié temps régulier et un montant de 500 $ à un salarié temps partiel, à l'emploi de la Municipalité au moment des versements, soit 50% en janvier 2023 et 50 % en juillet 2023, et ce, afin de favoriser la rétention.

Une aide financière de 5 000 $ a été accordée à « Laramée Marine Inc. », afin de les aider financièrement à assumer les dépenses d'installation d'une génératrice à la station-service. Une entente en matière de sécurité civile en lien avec cette génératrice sera négociée.

Une aide financière de 3 000 $ a été accordée au Club Quad Iroquois, afin de les aider à améliorer et entretenir les sentiers de VTT sur notre territoire.

Le règlement numéro 716 pour la tarification du déneigement, a été adopté et est maintenant en vigueur. Ce règlement peut être consulté sur notre site Internet, sous l'onglet « Administration », section « règlements », ou en vous présentant à l'hôtel de ville.

Il a été convenu d'autoriser la direction générale à procéder à l'achat de fleurs pour la prochaine saison estivale, et ce, pour un montant n'excédant pas 2 000 $, plus les taxes applicables.

Le contrat pour l'entretien et la tonte des gazons des terrains municipaux, pour la saison 2023, a été octroyé à monsieur Jean-Paul Bellefleur, au montant de 9 950 $.

Il a été convenu d'entériner la signature des lettres d'ententes 2022-07, 2022-08, 2022-09 et 2022-10, avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – Section locale 3365.

Hygiène du milieu

Il a été convenu de renouveler l'entente avec la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, pour la collecte de 3 bacs bruns au Domaine Tranquillité, pour une période d'un an, moyennant un coût de 1 000 $ par année.

Loisirs et culture

Il a été convenu d'embaucher monsieur Marco Laperrière au poste de responsable en loisirs avec intérim en culture et vie communautaire, le tout conformément à son contrat de travail. Nous lui souhaitons la bienvenue à La Minerve!

Une politique de prêt de notre système de son a été adoptée, et ce, dans le but de préserver son bon fonctionnement et d'en faire bénéficier la communauté sous certaines conditions.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2023

Un avis de motion ainsi que le projet de règlement numéro 717 relatif à la taxe environnementale ont été déposés afin de mettre à jour la tarification environnementale.

Il a été convenu d'entériner les travaux de réparation sur la niveleuse, pour un montant n'excédant pas 20 000 $, plus les taxes applicables.

Les membres du conseil municipal ont autorisé l'achat d'un camion 10 roues usagé afin de permettre de ne pas paralyser les opérations lorsqu'il y a un bris sur un autre camion. Cette dépense ayant été autorisée pour un montant n'excédant pas 50 000 $. Cette dépense sera affectée au fonds de roulement, pour une période de 5 ans, débutant en 2024.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

Administration

Le règlement numéro 717 relatif à la taxe environnementale a été adopté et est maintenant en vigueur. Ce document peut être consulté sur notre site Internet, sous l'onglet « Administration », section « Règlements municipaux »

Suite à l'adoption des prévisions budgétaires 2023 en décembre dernier, une résolution a été adoptée en lien avec l'imposition des taxes pour l'année 2023. Un dépliant résumant toute l'information pertinente à ce sujet a récemment été posté avec les comptes de taxes 2023.

Il a été convenu d'entériner la signature de la lettre d'entente 2023-11 avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – Section locale 3365.

Monsieur Luc Charbonneau a été embauché au poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, en remplacement de monsieur Robert Charette. Nous le félicitons pour sa nomination et lui souhaitons la bienvenue!

Une aide financière de 10 000 $ a été accordée à la Maison des jeunes de La Minerve, afin de les aider à acquérir un véhicule pour leurs déplacements. Cette aide financière sera toutefois versée en 2024.

SUITE PAGE 4

Sécurité publique

Il a été convenu de renouveler le contrat avec Groupe Sûreté Inc., pour le service de sécurité municipale, et ce, pour un montant n'excédant pas 27 000 $. Les patrouilleurs seront autorisés à effectuer de la surveillance terrestre et nautique sur tout le territoire, et seront également autorisés à émettre des constats d'infraction, le cas échéant.

Transports

Il a été convenu d'accepter la soumission de Aebi Schmidt Canada Inc. pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf, avec équipements de déneigement, et ce, pour un montant de 403 900 $, plus les taxes applicables, avec l'option de financement sur 84 mois, avec un résiduel à 1 $, basé sur un taux d'intérêt à 6,2%, pour des mensualités de 5 908,67 $ par mois, avant taxes.

Monsieur Zakary Lauzier a été embauché comme étudiant voirie pour l'été 2023.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Un avis de motion et le projet de règlement numéro 2023-719 relatif à la démolition d'immeubles ont été déposés. Une assemblée de consultation publique se tiendra à ce sujet, le 24 février 2023 à 13 h, au centre communautaire.

Un avis de motion et le projet de règlement numéro 720 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations motorisées, ont été déposés. Le but de ce règlement étant de retirer les obligations liées aux embarcations non-motorisées. Toutes les autres clauses du précédent règlement 705, demeurent inchangées.

Une demande dans le cadre de l'embellissement des façades a été déposée par les propriétaires du 114, chemin des Fondateurs, et a été approuvée pour un montant de 5 000 $, le tout conditionnel à la conformité avec le PIIA en force dans le secteur.

Les mandats des conseillères Ève Darmana et Mathilde Péloquin-Guay, comme membres du comité consultatif en urbanisme, ont été renouvelés pour une période d'un an.

Loisirs et culture

Madame Sara Gagné a été embauchée à nouveau cette année au poste de coordonnatrice du camp de jour estival.

Il a également été convenu d'embaucher à nouveau les monitrices Maxim Poirier et Jeanne Bourdua, pour le camp de jour estival 2023.

Les membres du conseil municipal ont accepté l'offre de « Vivaction » pour la gestion de la plage municipale pendant la période estivale comprise entre le 26 juin et le 28 août 2023, selon un horaire établi du mercredi au dimanche, de 10 h à 17 h, au coût de 15 172,85 $, plus les taxes applicables.

ÉCHOS DE L'HÔTEL DE VILLE

Retour sur la tempête du 23 décembre dernier :

Merci aux employés de la Municipalité qui ont travaillé fort afin d'assurer la sécurité sur les routes de notre territoire, et ce, nonobstant les conditions pas faciles auxquelles ils ont dû faire face : pannes électriques, précipitations abondantes, problèmes mécaniques (flotte de véhicules restreinte), voitures enlisées, fils d'Hydro-Québec dangereusement bas, nombreux obstacles aux opérations de déneigement. Il s'agissait d'une tâche colossale dans les circonstances! Et si nous faisions place à la bienveillance plutôt qu'aux plaintes sur les réseaux sociaux? Ils ont définitivement fait au mieux avec tous les défis qu'ils ont rencontrés.

Merci aux premiers répondants qui étaient prêts à intervenir et qui ont contacté les personnes vulnérables fichées par les services sociaux, conformément au plan de mesures d'urgence en place.

Bien que le centre communautaire puisse être ouvert aux citoyens pour venir se réchauffer dans ces temps peu commodes, une simple attention envers nos voisins et connaissances s'avère aussi un excellent remède afin d'assurer la sécurité du plus grand nombre de personnes possible.

La Minerve

NOUS RECRUTONS

Les deux postes suivants sont présentement affichés pour recrutement :

Journalier et préposé aux bâtiments

poste temporaire à temps plein – remplacement de congé parental (environ 1 an)

Préposé(e) aux travaux publics

poste temporaire à temps plein, minimalement pour la période estivale comprise entre mai et octobre.

Les fonctions et responsabilités, ainsi que les exigences pour chacun des postes précités, sont plus amplement détaillées aux offres d'emploi que vous retrouverez sur notre site Internet, sous l'onglet « Administration », section « offres d'emploi ».

Les personnes intéressées par l'un ou l'autre de ces postes, sont invitées à nous acheminer leur candidature par courriel à l'adresse : adjointe@municipalite. laminerve.qc.ca, et ce, avant le 1er mars 2023 à 16 h.

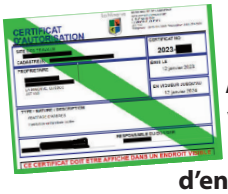

PERMIS OU PAS PERMIS ??!!

Assurez-vous d'avoir obtenu votre permis ou un certificat d'autorisation avant d'entreprendre les travaux suivants :

- Rénovation de votre résidence ou d'un bâtiment accessoire;
- Construction ou agrandissement d'un bâtiment;
- Déplacement ou démolition d'un bâtiment;
- Installation d'un spa ou d'une piscine;
- Tout abattage d'arbres incluant les arbres dangereux ou morts;
- Coupe forestière;
- Tout ouvrage dans la rive et le littoral (quai, passerelle, etc.);
- Tout remblai de terre;
- Construction d'un muret;
- Aménagement d'une entrée charretière;
- Modification d'une installation septique;
- Modification ou installation pour captage d'eau;
- Location court séjour de moins de 31 jours.

Il n'est cependant pas nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux suivants:

- Remplacement du revêtement de toiture si les mêmes types de matériaux sont utilisés;
- Travaux de peinture (sauf dans le périmètre urbain);
- Pose d'une bouche d'aération;
- Installation de gouttières;
- Réparation ou remplacement d'éléments endommagés ou détériorés d'un balcon, à condition qu'il ne soit pas agrandi ou modifié (main courante, marches, planches, etc.);
- Ajout de prises électriques;
- Transformation ou modification d'un système central de chauffage (ex : le changement du brûleur à l'huile pour une fournaise électrique);
- Réparation ou remplacement du système de plomberie (tuyaux, évier, toilette, bain, etc.), à condition que les travaux ne nécessitent pas la démolition de murs ou autres composantes de la charpente, et à condition qu'ils n'affectent pas l'installation septique;
- Remplacement ou modification du revêtement de plancher.

HORAIRE HIVERNAL DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Veuillez noter que le bureau d'accueil touristique est ouvert tous les samedis et dimanches, de 10 h à 16 h, jusqu'à la fin février 2023.

Il sera également ouvert pour toute la semaine de relâche, soit du 25 février au 4 mars 2023.

ERRATUM : Au Minervois de novembre/décembre 2022, la date de la semaine de relâche avait été indiquée comme étant du 3 au 11 mars 2023 alors qu'elle est bien du 25 février au 4 mars 2023.

Qu'est-ce qu'un certificat de localisation?

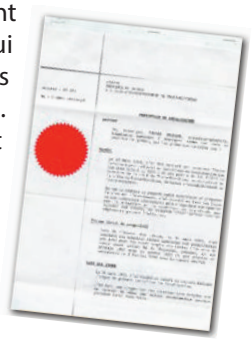

Un certificat de localisation est un document produit par un arpenteur-géomètre qui confirme l'emplacement de votre ou vos bâtiments et infrastructures sur votre terrain. Suite à la construction ou à l'agrandissement de votre résidence, ce document doit être produit et une copie doit être acheminée au Service de l'urbanisme afin de leur permettre de vérifier que les marges respectent les règlements municipaux.

Qu'est-ce qu'un rapport d'inspection d'une installation septique "tel que construit"?

Le rapport d'inspection d'une installation septique est un rapport qui est préparé par un technologue après la réalisation des travaux. Il est obligatoire de le fournir à la Municipalité. Si vous n'avez pas encore reçu votre rapport, demandez-le à votre technologue. Voici les informations que ce rapport devrait contenir :

- Plan de localisation à l'échelle de l'installation septique et des parties du dispositif d'évacuation;
- Date d'exécution des travaux;
- Descriptif des installations;
- Photos de l'installation septique : élément épurateur et fosse (non remblayés, orientés vers un point de référence - maison, chemin, garage, remise, etc.).

LE PETIT MUSÉE *et Galerie d'Art*

Depuis le 10 décembre dernier,
le Petit musée et Galerie d'art
est ouvert tous les samedis et dimanches,
de 11 h à 15 h afin de permettre à tous
de venir admirer les œuvres des artisans
de La Minerve.

Le musée sera aussi ouvert
le 3 mars prochain, soit le vendredi
de la semaine de relâche.

Venez en grand nombre,
notre gardienne, Denise Patry,
sera heureuse de vous y accueillir.

TRAVAUX PUBLICS

Déneigement

Le Service des travaux publics procédera à l'envoi de correspondances aux citoyens qui mettent la neige dans l'emprise municipale des chemins ou sur les trottoirs. Les accumulations de neige peuvent compromettre la circulation de l'eau et ainsi causer des débordements de ruisseaux ou de fossés de drainage, et par le fait même, endommager nos infrastructures routières.

Conformément à l'article 3.3 du règlement numéro 715 sur les nuisances : *« Constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace d'un terrain privé ou commercial sur un endroit public, sur ou dans un lac ou cours d'eau, incluant la rive et le littoral, ou sur un autre terrain sans le consentement de son propriétaire ».*

Matières résiduelles

Le Service des travaux publics procédera également à l'envoi de correspondances aux citoyens qui mettent leurs bacs au chemin plus de 24 h avant ou après la collecte. Le fait de laisser les bacs en bordure des chemins nuit aux opérations de déneigement et augmente le risque de faire endommager vos bacs.

Conformément à l'article 6.4 du règlement numéro 715 sur les nuisances : *« Constitue une nuisance et est prohibé le fait de laisser tout bac à déchets (matières recyclables, matières organiques ou déchets ultimes) en bordure d'un chemin public plus de 24 heures avant ou après la collecte ».*

Stationnement interdit

Conformément à l'article 3.1 du règlement numéro 713 relatif au stationnement, il est strictement interdit de stationner un véhicule sur un chemin public, à l'exception du chemin des Fondateurs où le stationnement est permis entre 5 h et 23 h uniquement.

Nous avons remarqué que des véhicules étaient parfois stationnés dans les virées municipales et entravaient les opérations de déneigement. Notez qu'en pareil cas, des constats d'infraction devront être émis.

EMPLOIS ÉTÉ 2023

Vous êtes étudiant et aimeriez travailler pour la Municipalité de La Minerve cet été? Voici deux postes étudiants que nous aimerions combler :

ANIMATEUR(TRICE) AU CAMP DE JOUR ESTIVAL 2023

EXIGENCES :

- être âgé de 16 ans ou plus;
- être responsable, imaginatif, débrouillard et aimer les enfants;
- expérience en animation et formation DAFA seraient des atouts.

Poste saisonnier à temps plein, du 26 juin au 18 août (40 heures/semaine), du lundi au vendredi.

ÉTUDIANT VOIRIE POUR L'ÉTÉ 2023

EXIGENCES :

- détenir un permis de conduire valide (classe 5);
- bonne condition physique, bon esprit d'équipe et bon jugement.

Poste saisonnier à temps plein, début dès que possible en mai ou juin, pour un horaire de 40 heures/semaine.

Il s'agit là de belles expériences de travail pour les jeunes, permettant de développer de belles aptitudes, notamment au niveau du travail d'équipe et du service à la clientèle. Vous êtes dynamiques et avez un intérêt pour l'un ou l'autre de ces postes? Nous aimerions vous connaître, faites-nous parvenir votre curriculum vitae et/ou une lettre de motivation à :

info@municipalite.laminerve.qc.ca

CARNAVAL 2023

18 FÉVRIER

La Minerve

CANTINE par la MDJ La Minerve

TOURNOI DE HOCKEY ___ 8 h 00

JEUX GONFLABLES ___ 10 h 00

BAR ___ 11 h 00

SOUPER COMMUNAUTAIRE ___ 18 h 30

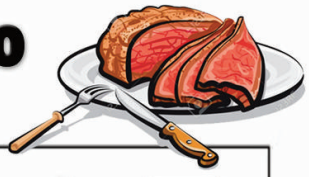

La Minerve

Carnaval 2023

Souper communautaire

Longe de porc, patates, légumes, salade césar et dessert

Samedi 18 février à 18h30
Centre communautaire
91 Chemin des Fondateurs, La Minerve

A ☐ ADULTE 25,00$

E ☐ ENFANT 12,00$

POINTS DE VENTE DES BILLETS POUR LE SOUPER :

Bureau municipal, Marché Bruneau, Relais, bureau touristique

ARGENT COMPTANT SEULEMENT !!!

25 FÉV 19H30 SPECTACLE D'HUMOUR GRATUIT

ÉGLISE STE-MARIE-DE-LA-MINERVE

Simon Boisvert

Brillant improvisateur et humoriste, Simon Boisvert se démarque par la justesse de son jeu. Pourquoi simplement raconter une blague lorsqu'on peut la faire vivre.

Simon est présentement l'un des concurrents de l'émission *Roast Battle : Le Grand Duel* (saison 5) présenté à ZTélé.

Sam Cyr

Sam propose un humour absurde, pince-sans-rire, tantôt sarcastique et d'une maladresse attachante.

Sa carrière prend son envol à l'été 2019 alors qu'il participe aux festivals Zoofest, Juste pour rire, Grand Montréal Comique et ComédiHa.

Marylène Gendron

À seulement 25 ans, Marylène compte plus de 500 spectacles à son actif et a la « drive » d'une femme de 47 ans qui signe régulièrement des offres d'achats (avec son propre crayon) !

L'humoriste a fait des apparitions télé comme Dans ma tête et Sucré Salé à TVA. En 2021, elle a fait ses débuts à la radio à l'émission La soirée est (encore) jeune.

Étienne Dano

Autodidacte, Etienne est dans le trafic de l'humour québécois depuis une quinzaine d'années. En nomination au Gala les Olivier à 6 reprises, il est humoriste, auteur et animateur radio.

Il transpose sa voix radiophonique sur scène, pour aborder des sujets qui le dépassent. Il vous déridera!!

POINTS DE DISTRIBUTION DES BILLETS GRATUITS:
Bibliothèque, Bureau municipal, Maché Bruneau, Relais, Bureau touristique

La Minerve

SEMAINE DE RELÂCHE

LUNDI 27 février

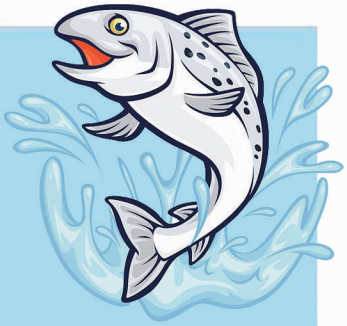

Pêche sur glace
au lac Napoléon
10h à 14h

Au bout du chemin Talbot

MARDI 28 février

DJ Marco
Le nouveau responsable des loisirs
18h à 20h30

Artiste invitée
Jamye La Luna
Spectacle de feu
20h30 à 21h00

Spectacle de feu, son et lumière
Rendez-vous à côté de la patinoire

MERCREDI 1er mars

10h00 à 11h30

À partir de 6 ans

Création de mon premier livre
avec Maud Palmaerts

Jeux de société
avec Manuela

13h00 à 16h00

À partir de 8 ans

Les activités qui sont organisées par la bibliothèque, se tiendront au centre communautaire

Jeudi 2 mars

MAISON DES JEUNES DE LA MINERVE

11h00 à 16h00
Glissades
Feu
Guimauves
Chocolat chaud
Musique

VENDREDI 3 mars

**Le Club de plein-air
La Minerve
vous offre le chocolat chaud**

Rendez-vous au relais
du sentier de ski de fond

On peut s'y
rendre à pied
ou en raquettes
par le sentier
La Chaleureuse

CLUB PLEIN AIR LA MINERVE inc.

11h00 à 14h00

SEMAINE DE RELÂCHE MDJ LA MINERVE

11 ANS ET +

LUNDI

F E R M É

MARDI

Sortie Projet ski

MERCREDI

Journée MDJ & Sortie Projet ski

Ouvert de
10:00 @ 18:00

JEUDI

GLISSADE

OUVERT À TOUS

Ouvert de
10:00 @ 18:00

VENDREDI

Soirée MDJ et souper

Ouvert de
13:00 @ 22:00

ÉCOLE LA RELÈVE

Le 16 décembre dernier s'est tenu le déjeuner de Noël à l'école La Relève

Les bénévoles du Club des petits déjeuners se sont surpassés pour offrir un bar à crêpes aux élèves, avec brochettes de fruits frais, carrés au Rice Krispies et chocolat chaud avec guimauves. Une activité de décoration de biscuits fort appréciée avait été prévue pour les faire patienter : quels talents! Ils ont pu repartir avec un sac-cadeau avec des bonbons fournis par un généreux donateur.

L'aide de nos élèves-bénévoles a été cruciale au succès de l'événement. Pour nous remercier, tous les élèves nous ont chanté leur chanson de Noël : une vraie chorale de pros.

Cet événement d'envergure a été rendu possible grâce aux fonds du méchoui du lac Castor et à l'implication de la grande majorité des bénévoles du Club. Un gros merci aussi au Marché Tradition et à la cabane à sucre Gévry/Lacasse pour leur support tout au long de l'année.

N'hésitez pas à me contacter si vous désirez vous joindre à notre belle équipe de bénévoles. Une implication d'un matin par deux semaines est possible et c'est pour une bonne cause.

Nicole Simard-Laurin
Nsimardlaurin@gmail.com ou 514-241-7120

La Minerve TFLM lacelle

TÉLÉ-FIBRE LA MINERVE FIBRE à la Maison (FTTH) INTERNET HAUTE VITESSE

Bonjour à tous les citoyens de La Minerve-Labelle.

J'aimerais vous souhaiter en mon nom et au nom de toute l'équipe une **BONNE et HEUREUSE ANNÉE 2023** remplie de nouveaux défis.

Notre entrepreneur Madysta a repris les travaux d'installation des câbles de fibre à la mi-décembre, près de 16 km sur les 18 de la phase 1 ont été installés avant la pause du congé des fêtes. Il est prévu qu'il complétera la pose de câble et d'équipements de la phase 1 et fera les fusions vers la mi-février. Dès que des secteurs ou des rues seront complétés pour des nouveaux raccordements (en février), nous vous contacterons. Pour ce qui est de la phase 2, le tout devrait se poursuivre en mars et se compléter pour la fin du printemps 2023.

Le mois passé, nous avons annoncé la baisse de nos coûts de frais d'installation de base à **150$** ainsi que des remboursements pour tous nos clients qui ont payé plus de 150$. Le processus pour les remboursements est débuté, nous avons envoyé près de 400 chèques. Nous sommes maintenant en attente de nouveaux dépôts de la subvention provinciale afin de poursuivre l'émission de nouveaux chèques. Merci de votre patience.

D'autres bonnes nouvelles, vous avez sûrement remarqué sur votre facturation de décembre que nous avons réduit nos services Internet de plus **de 8%.** Nous avons également procédé au lancement d'un nouveau forfait **Fibre 200** au cout de **99,95$** par mois disponible depuis le 1e décembre 2022. Pour les GAMERS ou pour les citoyens en télétravail qui ont besoin de bande passante additionnelle et d'une vitesse explosive, nous offrons notre forfait le plus rapide la **Fibre 360 Illimitée à 119,95$ par mois** depuis le 1e janvier 2023. Nous vous rappelons également que depuis le 1e décembre, à la demande de plusieurs clients, nous offrons des décodeurs pour la télévision et des batteries pour la téléphonie en location.

Important : dans la semaine du 9 janvier, TFLM dévoilera son nouveau site WEB construit par des gens de La Minerve (TramWEB). Notre nouveau site a été complètement reconstruit et rajeuni ce qui nous permettra de plus facilement communiquer avec nos clients. Il sera aussi plus facile pour vous d'obtenir de l'information ou de passer votre commande.

La tempête du 23 décembre dernier nous a amené son lot de problèmes en plus d'une interruption de service de près de 18 heures due au manque d'électricité, nos batteries ayant une autonomie de seulement 7 à 8 heures. Puisque nous ne sommes pas à l'abri d'autres pannes comme celles-ci, nous entreprendrons des démarches pour faire l'acquisition d'une génératrice, ce qui augmentera la qualité de notre service. Nous avons eu un câble coupé par une scie à chaine, un poteau cassé et plus d'une dizaine de bris de fils de service coupés par les branches. Nous avons traité près de 30 billets de service et ce durant le congé des fêtes. Nous remercions nos clients de leur patience face aux situations de la sorte. Nous vous rappelons qu'en cas de panne, il est recommandé de vérifier votre fil de service extérieur. Si tout vous semble normal, il est important de contacter le support technique (1-866-611-5372), s'ils sont dans l'impossibilité de restaurer votre service, un billet nous sera alors acheminé afin que nous puissions planifier le plus rapidement possible notre intervention.

IMPORTANT : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de l'APTR (TFLM). L'assemblée publique aura lieu le **22 février prochain à 19h00** au Centre communautaire de La Minerve. Nous vous invitons à venir nous rencontrer, à prendre connaissance de nos résultats ou à soumettre votre candidature pour un poste disponible sur le CA.

Marc Perras, DG TFLM

Service à la clientèle
information@telefibrelaminerve.com
819 274-1553 / Sans frais: 1-833-274-TFLM (8356)
Support Technique 1-866-611-5372

Nouvelles heures d'ouverture de nos bureaux
du lundi au vendredi de 10 h à 16 h

Calendrier des *Activités*

FÉV. **MARS**	2-9-16-23 9-16-23-30	**12 h 00**	SCRABBLE	Club de scrabble Mine de rien	Centre communautaire
FÉV. **MARS**	2-9-16-23 9-16-23-30	**19 h 30**	BASEBALL POCHE	Joyeux Minervois	Centre communautaire
FÉV. **MARS**	3-6-10-13-17-20-24 6-10-13-17-20-24-27-31	**10 h 00**	EXERCICES	Bougeons Plus	Centre communautaire
FÉV. **MARS**	6-13-20 6-13-20-27	**13 h 30**	CARTES	Joyeux Minervois	Centre communautaire
FÉV. **MARS**	3-10-17-24 10-17-24-31	**13 h 30**	CARTES LE VENDREDI	Joyeux Minervois	Centre communautaire
FÉV. **MARS**	6 6	**19 h 00**	SÉANCE DU CONSEIL	Municipalité de La Minerve	Centre communautaire
FÉV. **MARS**	7-21 7-21	**13 h 00**	ATELIER DE PEINTURE	Doigts d'arts Minervois	Centre communautaire
FÉV. **MARS**	1 8	**16 h 30**	SOUPER	Éveil féminin	Centre communautaire
FÉV. **MARS**	15 15	**12 h 00**	DÎNER COMMUNAUTAIRE	Hirondelles	Centre communautaire
FÉV. **MARS**	5-19 5-19	**12 h 30**	CRIBBAGE	Éveil féminin	Centre communautaire
FÉV. **MARS**	8-15 15-22-29	**19 h 30**	JEU DE DARDS	Joyeux Minervois	Centre communautaire
FÉV.	11	**18 h 00**	SOUPER ST-VALENTIN	Joyeux Minervois	Centre communautaire

CHAPELLE DU LAC CASTOR

Le Comité des citoyens(nes) du Lac Castor vous informe que La Chapelle du Lac Castor est offerte en location pour des événements spéciaux comme des fêtes d'anniversaire, réunions familiales, mariages ou réceptions.

L'accès à la cuisine est possible et des services peuvent également être fournis, comme service de bar, de préparation ou d'arrangements particuliers.
Communiquez avec **Pierre Beaulieu** (pjlbeaulieu@gmail.com) ou **Diane Rochon** (dianerochon@gmail.com).

Notez que la patinoire à La Chapelle du Lac Castor est maintenant fonctionnelle.
Bienvenue à tous les patineuses et patineurs.

La Minerve

Municipalité Amie Des Aînés

En partenariat avec : Québec

Municipalité amie des aînés

ACTIVITÉS EN COURS OU À VENIR

- Le comité de mise en œuvre de la **Politique en faveur des aînés** s'est réuni le 7 février dernier. Il a été question du projet de cuisine collective présentement en développement.

  Responsable:
  Denise Bonneville, citoyenne : 819 274-1445.

- Une dizaine de citoyens ont déjà reçu la formation Éclaireurs qui consiste à référer une personne aînée vulnérable vers l'organisme **Prévoyance envers les Aînés**. Cette formation sera à nouveau offerte au printemps à tout citoyen désireux d'apprendre à repérer un aîné présentant des signes de vulnérabilité. Surveillez l'invitation dans le prochain bulletin.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

- La pharmacie **PROXIM**, située au 6860 Curé Labelle à Labelle livre vos médicaments ainsi que tout autre article sur le plancher à domicile gratuitement une fois par semaine le jeudi en fin d'après-midi. Les commandes se font au plus tard la veille à 18 h.

  Téléphone : 819 686-1231

- La pharmacie **FAMILIPRIX**, située au 1389 rue l'Annonciation Sud à Rivière-Rouge livre vos médicaments ainsi que tout autre article sur le plancher à domicile gratuitement deux fois par semaine les mardis et vendredis dans la journée. Les commandes se font la veille au plus tard à 18 h. Les urgences sont prises en compte.

  Téléphone : 819 275-0303

COMPTOIR D'ENTRAIDE LABELLE

127, rue du Collège,
Labelle (Qc), J0T 1H0
Tél. : (819) 686-1878

Bienvenue aux citoyens de La Minerve et à leurs aînés !

Le Comptoir d'Entraide de Labelle vous tend une main sympathique et vous réserve un accueil chaleureux. Il offre plusieurs services dont les suivants :

- **Comptoir alimentaire** : distribution de paniers les jeudis au coût de 5 $ offerts aux personnes et familles plus démunies. Inscription requise avec preuve de résidence et de revenus.
- **Friperie et Boutique** : vente de vêtements pour tous, de lingerie de maison et d'objets d'occasion à prix modique. Ouverts du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, et les 1er et 3e samedi du mois, de 10 h à 12 h.
- **Service Action Communautaire** : destiné aux personnes devant effectuer des travaux communautaires compensatoires.

http://www.ledcl.qc.ca/Comptoirentraidelabelle.html

LA COOPÉRATIVE CHIFFON MAGIQUE

L'organisme propose des services d'aide à domicile sur tout le territoire de la MRC des Laurentides

- Aux aînés
- Aux personnes en perte d'autonomie
- Aux proches aidants

SERVICES OFFERTS

- Entretien ménager régulier
- Préparation de repas
- Courses
- Aide à la vie quotidienne
- Répit et surveillance

INFORMATIONS
Secteur Labelle, Mont-Tremblant, environs
819 425-7484 poste 1
www.coopchiffonmagique.org

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES

DE L'AIDE POUR VOS IMPÔTS

SECTEUR NORD 819-425-8433 poste 24
SECTEUR SUD 819-326-0819 poste 228

NOS BÉNÉVOLES VOUS ACCUEILLERONT DE 13H30 À 16H00

MONT-BLANC
17 MARS
Bibliothèque
64, rue de la Culture
(Salle Bellevue)

VAL-DAVID
22 MARS
Salle communautaire
2490, rue de l'Église

LABELLE
23 MARS
Hôtel de Ville
1, rue du Pont
(Salle Wilfrid-Machabée)

MONT-TREMBLANT
8, 15, 22, 29 MARS
5 AVRIL
Complexe aquatique
635, rue Cadieux

SAINTE-AGATHE
8, 15, 22, 29 MARS
5 AVRIL
Place Lagny
2, rue Saint-Louis

AUCUN RENDEZ-VOUS NÉCESSAIRE.
CONTRIBUTION VOLONTAIRE

PROCÉDURE

Les personnes respectant les critères d'admissibilités et résidant sur le territoire de la MRC des Laurentides doivent **se présenter à l'une des plages horaires** avec tous leurs documents.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉS

- Personne seule: revenu maximal de 35 000 $
- Couple et famille: revenu maximal de 45 000 $
- + 2 500 $ par personne à charge
- Les revenus de placements, comme les intérêts et dividendes, ne doivent pas dépasser 1 000 $

AUCUNE DEMANDE NE SERA TRAITÉE APRÈS CES DATES

CHAQUE ANNÉE, CE SERVICE EST ACCESSIBLE GRÂCE À VOS DONS. MERCI DE VOTRE SOUTIEN!

POUR FAIRE UN DON: WWW.CAB-LAURENTIDES.ORG

La Minerve

BIBLIOTHÈQUE La Minerve

MA BIBLIO À MOI
Quand je veux où je veux.

PALMARÈS - Les 10 romans les plus empruntés à votre bibliothèque en 2022!

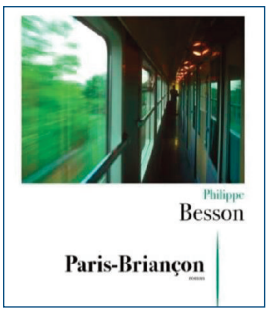

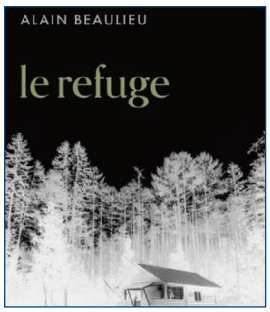

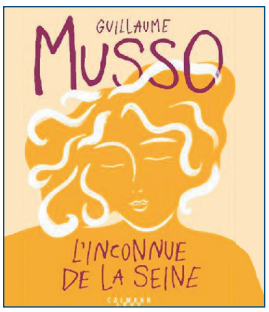

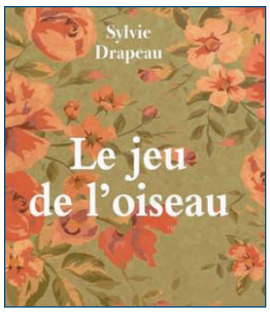

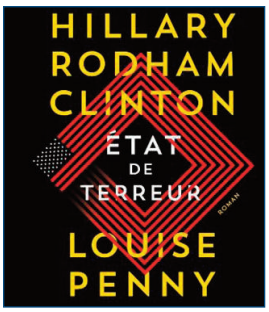

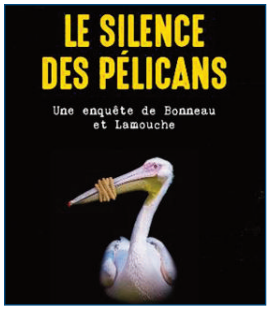

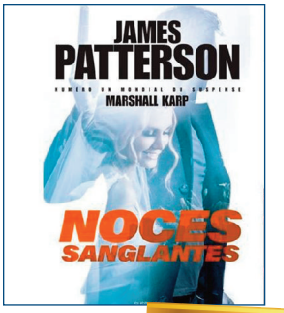

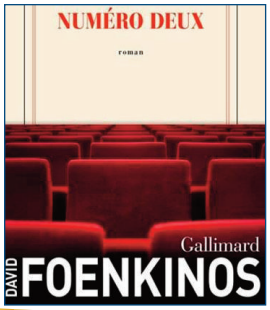

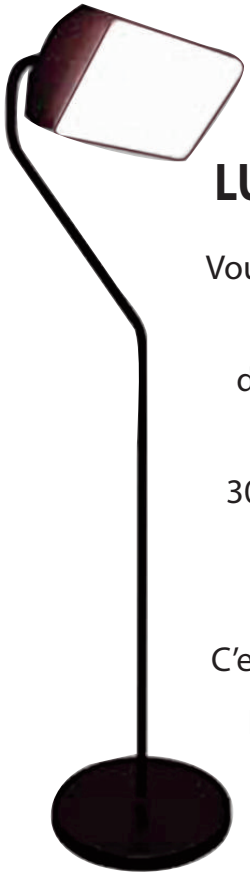

Lampe de LUMINOTHÉRAPIE

Vous cherchez un moyen de contrer les effets de la dépression saisonnière? Venez lire pendant 30 minutes sous la lampe de luminothérapie de la bibliothèque! C'est simple, gratuit et vous permettra de ressentir les effets bénéfiques de la lumière!

Présentement OUVERTE!

Avec nouvelle signalisation

Tubes à neige disponibles sur place

Stationnement sur la rue de la Source

La Minerve

SENTIER VILLAGE

GLISSADE

SITUÉE À LA TOUR D'OBSERVATION

La Minerve

Amateurs de skis de fond, le Club Plein Air La Minerve vous invite à profiter de leurs 33 km de sentiers! Bienvenue chez nous!

Carte et droit d'accès (obligatoire) au RELAIS DU VILLAGE - 117 chemin des Fondateurs - 819 274-1253